

# DELIBERATION

35 (5.3)

Le 16 juillet 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Andrena à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juillet 2020

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, PANGAUD, MOINE, JACOB, SORGI.

**Procurations** : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame GRANGE à Monsieur VOCANSON, Madame DUMAZET à Monsieur BAYET, Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame CHAVANCE à Monsieur JACOB, Monsieur CEYTE à Madame MOINE.

**Secrétaire** : Monsieur MONTEUX

-----  
**Objet** : Désignation d'un délégué au CNAS

Monsieur le Maire expose que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales est un organisme paritaire composé de délégués (Elus et Agents) qui a pour objet d'améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Il propose aux bénéficiaires de nombreuses prestations (parfois soumises à quotient familial) telles qu'aides, secours, vacances, loisirs, culture, chèques réduction, prêts sociaux....

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, est élu à l'unanimité, pour siéger dans le collège des Elus et pour représenter la Commune au CNAS :

- M. Marc MONTEUX

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 juillet 2020

Le Maire,  
François DRIOL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200717-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

